



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

électricité

Question écrite n° 102584

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes soulevées par l'installation des compteurs électriques connectés Linky. En effet, ces compteurs sont connectés à Internet par un système de courant porteur en ligne sur les fils électriques de chaque habitation. Il peut y avoir un rayonnement au niveau des câbles. Ce type d'émissions électromagnétiques est classé cancérigène possible (catégorie 2B) par le Centre de recherches international sur le cancer (CIRC) qui dépend de l'OMS. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie pour évaluer l'impact éventuel de Linky sur la santé. Son avis rendu en décembre 2016, parle de « risques sanitaires peu probables ». L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a également été sollicitée : les résultats montrent des niveaux de champs électriques et magnétiques en laboratoire très au-dessous des valeurs limites réglementaires. D'autres mesures ont été réalisées dans des habitations. Les champs magnétiques y sont supérieurs, principalement face au compteur, mais restent deux cents fois au-dessous de la valeur limite réglementaire. La publication de ces mesures constitue un pas important en matière de transparence. Il est toutefois indispensable de les poursuivre. Il lui demande si cela peut être fait sous l'égide d'une commission réunissant les principaux acteurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Buisine](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102584

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1152

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)